

## Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

### Site de Gimel

#### But de l'école

Le but de l'École de Musique de Gimel (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

#### Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- Initiation musicale
- Solfège
- Cornet / Bugle
- Alto
- Trombone
- Euphonium / Baryton
- Basse / Tuba
- Tambour
- Percussion / Batterie

#### Instruments

L'EM met à disposition des instruments à vent, moyennant une location semestrielle. L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée aux parents. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM. Lors de la restitution de l'instrument, un nettoyage doit être effectué par un spécialiste mandaté par l'EM. Les frais sont supportés par les parents. L'élève qui le souhaite peut évidemment disposer de son instrument personnel. Il en est alors seul responsable.

#### Ecolage

Les tarifs de l'EM sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois, il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

#### Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'EM. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

### **Musique d'ensemble**

La participation à l'ensemble des jeunes (s'il en existe un) ou à l'ensemble des tambours de la Fanfare est en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents et le responsable du site. Les ensembles répètent durant toute l'année ou une période définie selon l'agenda des concerts et manifestations. Ces cours sont offerts par l'EM ou la Fanfare.

### **Concours des solistes**

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisés chaque année dans le cadre du Giron des Musiques du Pied du Jura. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, les parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre. Les frais d'inscription à ces concours sont pris en charge par l'EM.

### **Camp de musique**

L'EM encourage les élèves à participer au camp musical de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises, qui se déroule chaque année au mois de juillet.

### **Admission à la Fanfare**

L'entrée des élèves dans les rangs de la société, en fonction de leur âge et de leur parcours à l'EM se fait en accord avec la société, le professeur et les parents.

### **Renseignements et inscription**

**Responsable du site** : Pascal Renaud  
pascalrenaud@bluewin.ch  
079 428 53 85

**Adresse** : Ecole de Musique  
Fanfare de Gimel  
Case postale 82  
1188 Gimel  
  
[www.gimel.multisite.ch](http://www.gimel.multisite.ch)  
  
[www.fanfaregimel.ch](http://www.fanfaregimel.ch)

Gimel, avril 2018